



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 3 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trois mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à l'espace culturel, sous la présidence de M. Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mardi 26 avril 2022.

Objet : Modification de l'annexe n°2 à la convention de mise à disposition de services ou parties de services de la Ville de Mer au profit de la CCBVL

Présents : M. Vincent ROBIN, maire et Mme Catherine BARBEAU, Mme Annie BERTHEAU, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, M. Arnaud BOTRAS, Mme Magali BOURRICAND, Mme Aurore CASATI, M. Jean COLY, Mme Marie DUBREUIL, M. Christophe ELIE, M. Gilbert FLURY, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, Mme Solange LADIESSE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, M. Pascal LEREDE, M. Boris MARC, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Yvonnick BEAUJOUAN, procuration donnée à M. Dominique HUBERT
Mme Christine HUET, procuration donnée à Mme Danielle GUÉRIN.

Nos réfs. :
RH_DEL_2022_46

Absents excusés :
M. Olivier BESNARD
M. Luc FRIESSE

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 25
Pouvoirs : 2
Total votants : 27

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme Marie DUBREUIL, secrétaire de séance.

Vu la délibération n°2021-95 en date du 14 décembre 2021 de la Commune de Mer concernant la mise à disposition de services « ascendante » entre la ville de Mer et la CCBVL ;

Vu la convention de mise à disposition de services ou parties de services de la Ville de Mer au profit de la CCBVL signée par les deux parties en décembre 2021 ;

Considérant que sont détaillées, dans les annexes de la convention, les missions mutualisées ;

Vu la proposition de nouvelle rédaction pour l'annexe 2 à cette convention, annexée à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 041-214101362-20220510-DEL2022_46-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** l'annexe 2 de la convention concernant la mise à disposition des services techniques et d'y ajouter les missions suivantes :
 - o Patrouille et constat des principales dégradations de voirie et signalement au service voirie ;
 - o Réalisation de travaux d'entretien courant de la chaussée ;
 - o Accompagnement des entreprises sur des missions spécifiques (dératissage, curage avaloirs et fossés etc...) ;
 - o Inventaire et suivi de la signalisation verticale et horizontale ;
 - o Pose et dépose de la signalisation temporaire des chantiers et des dangers sur la voirie ;
 - o Demande de devis pour les matériaux et/ou matériel nécessaires à l'entretien de voirie en accompagnement du service voirie.

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à accomplir tout acte et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 10/05/2022

Le maire



Vincent ROBIN

ANNEXE 2 SERVICES TECHNIQUES

La Direction des services techniques exerce les missions mutualisées suivantes :

- **Secrétariat**
- **Service maîtrise d'ouvrage :**
 - Études de programmation/faisabilité
 - Conduite d'opérations de bâtiments avec ou sans mandataire
 - Maîtrise d'œuvre de bâtiments
- **Service maintenance et régie bâtiments :**
 - Maintenance et entretien du patrimoine bâti, de ses équipements techniques, de ses réseaux et clôtures par travaux confiés aux entreprises
 - Contrôles techniques réglementaires
 - Montage et réalisation d'opérations de grosses réparations et de rénovation de bâtiments
 - Participation à l'élaboration de programmes de travaux annuels et pluriannuels
 - Gestion technique des systèmes d'alarmes intrusion, contrôles d'accès et vidéosurveillance
 - Préparation des commissions de sécurité
 - Interventions d'urgence, dépannages, petites réparations, et petit entretien du patrimoine bâti et de ses équipements en régie
 - Réalisation d'installations temporaires en appui du service Fêtes et Manutention pour les manifestations publiques
- **Service connaissance du patrimoine bâti :**
 - Mise à jour de la base de données informatique et des archives papier relatives à la connaissance des sites
- **Service voirie :**
 - Patrouille et constat des principales dégradations de voirie et signalement au service voirie
 - Réalisation de travaux d'entretien courant de la chaussée
 - Accompagnement des entreprises sur des missions spécifiques (dératisation, curage avaloirs et fossés etc...)
 - Inventaire et suivi de la signalisation verticale et horizontale
 - Pose et dépose de la signalisation temporaire des chantiers et des dangers sur la voirie
 - Demande de devis pour les matériaux et/ou matériel nécessaires à l'entretien de voirie en accompagnement du service voirie

